Amélioration de la qualité du gisement et des quantités d’emballages et papiers triées par des actions de communication ciblées

Cadre de restitution : Étude de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Préval Haut-Doubs
les Petits Planchants
BP 235
https://www.preval.fr

AW
admin
ADEME
alexandre.bonne@smile.fr

Mots-clés: Espace privé ASSOCIATIONS, , MENAGE, RECYCLAGE DES DECHETS, AMELIORATION DES PERFORMANCES,, CAMPAGNE D'INFORMATION, EMBALLAGE,, PAPIER, CENTRE DE TRI

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Depuis 2011, le pôle de Préval Haut-Doubs dédié à la communication et à la prévention des déchets, déploie des actions prévues dans le cadre du programme local de prévention des déchets signé avec l’ADEME en 2010. La communication de proximité élaborée avec les adhérents pour les usagers vise une gestion des déchets cohérente et une réduction globale de la quantité des déchets produite sur le territoire. Lauréat de l’appel à projets « territoires zéro déchet zéro gaspillage » en 2014, le syndicat s’est engagé dans un plan d’actions dont un des axes prioritaires est la communication auprès des usagers autour de la prévention, du réemploi et du tri des déchets recyclables. L’objectif premier de Préval est d’atteindre un taux de valorisation matière de 80 %. L’année 2015 a été marquée par une communication forte et ciblée sur le tri des emballages recyclables et des papiers. Un premier axe concernait la réduction des quantités de déchets avec des actions comme la promotion du compostage (individuel et collectif) ou bien la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un second axe avait pour objectif premier l’amélioration de la qualité du geste de tri. Il a notamment été mis en place des opérations de contrôle de la qualité des bacs de tri suivies de campagnes de communication ciblées vers les usagers ayant besoin d’être sensibilisés aux consignes. Des actions ont également été menées auprès des organisateurs d’événements et des hébergeurs touristiques.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les campagnes de contrôle des bacs de tri et de sensibilisation des usagers ont pour objectifs :

1) Amélioration de la qualité du geste de tri

- Contrôle des bacs de tri
- Refus des bacs à la collecte
- Sensibilisation des usagers à domicile

2) Augmentation des performances de tri

- Mobilisation des hébergeurs touristiques et accompagnement des organisateurs d'évènements
- Collecte du papier en partenariat avec les associations
- Communication auprès des usagers

3) Réduction des quantités de déchets

- Ensemble des actions de sensibilisation

Résultats quantitatifs:

Campagnes de contrôle des bacs jaunes menées en 2015 :

- 8 376 bacs contrôlés sur le territoire des 5 adhérents concernés ;
- 5 445 bacs, soit 65 % du total des bacs contrôlés, ont reçu un autocollant bleu signifiant que quelques erreurs ont été remarquées ;
- 516 bacs, soit 6 % du total des bacs contrôlés, ont reçu un autocollant rouge et ont donc été refusés à la collecte ;
- Parmi les foyers dont les bacs ont été refusés, 320 ont reçu la visite à domicile d'un conseiller du tri, 72 ont été contactés par téléphone et 103 ont reçu de la documentation dans leur boîte aux lettres ;
- Au moins 8 376 usagers sensibilisés ;
- La quantité de refus de tri est passée de 5,3 kg/hab en 2014 à 6,0 kg/hab en 2015, mais les variations de ce taux sont très variables selon les territoires. Les territoires ayant eu des campagnes de contrôles depuis plusieurs années sont autour de 5 kg/hab, et ceux pour lesquels la première campagne a eu lieu en 2015 sont à 8 kg/hab.
- Diminution de la quantité d'OMR (194 kg/hab en 2015 au lieu de 199 kg/hab en 2014) : diminution progressive et importante depuis 2009.

Mobilisation des hébergeurs touristiques effectuée en 2016 :

- 22 hébergeurs accompagnés par un conseiller Préval durant l'été 2016 et autant de personnel formé ;
- 4 visites de Valopôle (site des installations de traitement) ;
- une augmentation des quantités triées a été constatée mais est en cours d'estimation.

Accompagnement des organisateurs d'évènements mené en 2015 :

- 14 comités d'organisation de manifestations accompagnés, soit 240 personnes sensibilisées ;
- 50 événements partenaires pour l'utilisation de gobelets lavables soit 204 000 gobelets lavables utilisés.

Collecte du papier en partenariat avec les associations locales depuis 2013 :

- 76 opérations de collecte coordonnées par le Préval ;
- 1 460 tonnes de papiers collectées depuis 2013 ;

- 26 associations locales ont été partenaires de ces opérations en 2016.

Visites des installations de tri et valorisation des déchets :

- 2 journées de portes ouvertes ;
- 76 groupes accueillis sur le site Valopôle (tout public) ;
- 4 300 visiteurs en 1 an.

Résultats qualitatifs :

Les conseillers du tri ont été agréablement accueillis par les usagers lors des opérations de sensibilisation qui ont suivi les contrôles de bacs. Les personnes étaient satisfaites de recevoir des compléments d'informations pour améliorer leur geste de tri.

Le taux de refus n'a pas baissé partout où les campagnes sont menées. Les campagnes de suivi de la qualité du bac jaune permettraient donc de stabiliser à un niveau plutôt bas les taux de refus. Globalement, les ripeurs observent des améliorations sur les points les plus problématiques. Ces campagnes sont donc surtout utiles pour travailler sur les grosses erreurs, et pas tant sur les erreurs sur le tri des emballages plastiques.

Le nombre d'organisateurs d'événements accompagnés croit d'année en année. Au-delà de la gestion des déchets produits sur l'évènement, cet accompagnement permet de sensibiliser voire d'informer les bénévoles et parfois le public sur la prévention et le tri des déchets. De même, les hébergeurs ont souhaité que la campagne soit renouvelée pour la saison hivernale.

MISE EN OEUVRE

Planning:

2010 : engagement dans le Programme Local de Prévention avec l'ADEME

- objectif de réduction de 7 % des quantités d'ordures ménagères et assimilées (atteint en 2013) ;
- développement du compostage individuel et collectif ;
- embauche d'une chargée de mission.

2011 : reprise de la compétence tri par Préval

- création d'un pôle mutualisé à l'échelle de Préval, pour la communication, la prévention et le réemploi ;
- travail de communication sur les territoires passant en RI ;
- mise en œuvre de plans d'actions pour plus de tri et moins de déchets.

2013 : premières opérations de collecte des papiers en partenariat avec les associations locales et Emmaüs.

Fin 2014 : lauréat de l'appel à projets « territoires zéro déchet zéro gaspillage »

2015 : Poursuite des actions de communication prévention et réemploi

- organisations de 5 campagnes de contrôle des bacs

    - Avril-mai : CCEDB (Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche)
    - Juin : SMCOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères)
    - Août : CCVS (Communauté de Communes du Vallon de Sancey)
    - Septembre / octobre : PPHD (Pays de Portes du Haut Doubs) et CCVM (Communauté de Communes Val de Morteau)
- accompagnement des organisateurs d'évènements au cours de l'année (action menée depuis 2011, mais montée en puissance en 2015, moins de 5 événements par an au préalable) ;
- ouverture d'un espace ludique au sein du nouveau centre de tri, et développement massif des visites des installations de tri et valorisation des déchets à Pontarlier.

2016 :

- mobilisation des hébergeurs touristiques durant l'été ;
- mise en place du tri des papiers dans les collèges, en partenariat avec Emmaüs.

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

La création du pôle communication, prévention et réemploi a entraîné la création de 8 emplois dont 6 conseillers tri prévention ayant vocation à être des animateurs de terrain (1 ETP pour 14 000 hab).

Les équipes effectuant les tournées de contrôle des bacs sont constituées d'une équipe de 4 personnes (2 binômes) composée :

- d'élus des commissions OM des EPCI à compétence collecte ;
- d'agents de Préval ou de ses adhérents ;
- de salariés du prestataire de collecte COVED au besoin, en renfort, sur les secteurs pour lesquels la collecte est réalisée par ce prestataire.

Les campagnes de contrôle des bacs ont mobilisées 7 ETP pendant 5 semaines.

Les opérations de contrôle des bacs en habitat collectif mobilisent :

- 1 agent d'un adhérent de Préval 20 demi-journées par an ;
- 2 agents de Préval (conseillers tri prévention) 20 demi-journées par an.

Mobilisation des acteurs touristiques :

- pilotage du projet par 1 conseiller tri prévention de Préval avec l'appui de la coordinatrice et responsable de pôle : 1 personne 1 jour/semaine pendant 6 mois ;
- accompagnement des hébergeurs : 6 personnes pendant 1 semaine.

Deux conseillers tri prévention sont formés pour coordonner les visites des installations de tri et valorisation et animer la partie en salle pédagogique. Ces animateurs articulent dès que possible les visites de sites pour les scolaires, avec des animations en classe. De plus, une personne parmi les effectifs de l'exploitant assure les visites de sites toute l'année.

Moyens financiers :

Le pôle communication, prévention et réemploi est financé par les adhérents de Préval.

- Coût des autocollants : 3 690 € HT pour 12 050 autocollants en 2015 (attention cependant, des autocollants imprimés en 2014 ont été utilisés en 2015, il y a des effets de stocks) ;
- Coût des documents de sensibilisation : environ 2 000 € sur 2015 (idem, utilisation d'outils imprimés en partie en 2013 ou 2014) ;
- Coût des visites à domicile : 7 personnes pendant 5 semaines soit 22 870 € ;
- Coût global des opérations de contrôle des bacs : environ 30 000 € ;
- Coût d'achat de la benne de collecte des papiers : environ 6000 €.

Ouverture du centre de valorisation des déchets Valopôle au public :

- scénographie et aménagement d'une salle pédagogique : 39 800 € (subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME et 20 % par le Conseil Départemental du Doubs) ;
- visite virtuelle du centre de tri : 5 730 € HT (subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME et 20 % par le Conseil Départemental du Doubs) ;
- Coûts liés à l'animation : moyens humains internes mobilisés (en moyenne 2 animateurs sur 3 demi-journées par semaine).

Moyens techniques :

Contrôle des bacs de tri :

Les équipes de 2 personnes effectuent des vérifications pour une durée de 5 à 6h entre 22h et 5h ou entre 1h et 6h, avant le passage du camion de collecte. En général, 2 équipes de 2 personnes suivent 1 tournée. Une personne conduit et prépare les autocollants et documents et l'autre fait le contrôle.

Les bacs sont contrôlés à la main, sur la première demi-hauteur du bac. Une durée d'environ 20 sec/bac est nécessaire.

A chaque bac contrôlé, un adhésif est collé (cf. ci-dessous) :

- Adhésif vert : aucune erreur n'a été constatée
- Adhésif bleu : quelques erreurs ont été identifiées dans le bac. Les usagers sont informés de la nature de leurs erreurs grâce à la coche des cases correspondant aux erreurs constatées, et à des précisions écrites au marqueur si besoin. Il leur est ensuite possible de contacter leur conseiller du tri pour avoir plus d'informations.
- Adhésif rouge : le bac contient trop d'erreurs ou des erreurs pouvant altérer le contenu du camion ou porter préjudices aux valoristes sur la chaîne de tri.

Les bacs recevant un autocollant rouge ne sont pas collectés. Les usagers doivent les retrier avant de les présenter à la prochaine collecte des bacs jaunes. Les déchets indésirables fréquemment trouvés sont les déchets en plastique qui ne se recyclent pas sur le territoire de Préval (barquettes, pots de yaourt, films et sacs, etc.) ainsi que les papiers hygiéniques de type mouchoirs en papier, essuie-tout.

Sur les territoires (un EPCI de 37 000 habitants) où les bacs ont des puces électroniques, les bacs refusés lors d'une campagne sont black-listés suite à un reporting des conclusions du suivi de collecte dans le logiciel de gestion de la collecte, depuis les bureaux de l'EPCI de collecte. Lors de la collecte suivante, ces bacs sont pré-bloqués pour que le ripeur vérifie que le bac a bien été retrié depuis le contrôle. Les ripeurs savent que le bac est pré-bloqué car le camion va bloquer le vidage du bac (le lecteur de puce va reconnaitre le bac comme « black-listé » suite à l'enregistrement par les services de ce bac comme un bac à contrôler). Au bout de 3 refus, le bac jaune est retiré par les services de l'EPCI de collecte. Comme ces territoires sont en redevance incitative, les usagers ont un fort intérêt à adopter les bons gestes.

Pour le moment il n'y a eu aucun retrait de bac. La réaction des usagers est la plupart du temps bonne après qu'on leur ait expliqué la raison du contrôle.

Les foyers dont le bac a été refusé reçoivent la visite d'un conseiller du tri qui leur explique les erreurs qu'ils ont effectué et leur rappellent les consignes de tri à respecter sur le territoire. Une réglette coulissante « mémo tri » (cf. en fin de fiche) et un dépliant A4 plié en 3 avec les consignes de tri sont distribués à cette occasion. Dans certains cas les informations sont données aux usagers par téléphone : en cas de deux absences consécutives à leur domicile, ou encore, sur leur propre initiative. De plus, en cas d'absence après deux visites à domicile, un avis de passage et de la documentation sont déposés dans la boîte aux lettres.

Lorsque le bac a reçu un autocollant bleu mentionnant quelques erreurs de tri, il n'y a pas de suivi direct car cela prendrait trop de temps. Par contre, la documentation est remise dans les boîtes aux lettres.

Des contrôles des bacs en habitat collectif sur le territoire de la CCVM (environ 20 000 habitants) ont été effectués en suivant la même procédure que pour le suivi classique.

Pour sensibiliser les usagers en habitat collectif, des affiches ont été placées dans les locaux poubelles afin de rappeler les consignes de tri (cf. exemple en fin de fiche). De plus, sur demande des syndics de copropriété, ou sur proposition de Préval dans les collectifs ciblés, des « apéri-tri » peuvent être organisés : temps d'échanges en bas de l'immeuble avec les habitants, sur le tri et le compostage.

En 2016, les campagnes de contrôle sont limitées :

- aux points problématiques déjà connus, principalement en habitat collectif ;
- aux sensibilisations suite aux problèmes signalés par les ripeurs.

En effet, le territoire est cerné par des territoires qui sont en extension des consignes de tri. Le Préval envisage d'y passer en 2018. Ainsi, il a été choisi de ne pas communiquer massivement sur les consignes de tri des emballages plastiques sachant que le message sera amené à évoluer fortement d'ici peu.

Accompagnement des organisateurs d'événement :

Sur demande des adhérents ou organisateurs d'évènements, Préval fournit une aide à la mise en place de solutions pour réduire et gérer la production de déchets générés par l'événement. L'objectif est d'informer les organisateurs sur les possibilités qu'ils ont pour la gestion de leurs déchets puis de les aider à mettre en place un dispositif et une sensibilisation adaptés.

Pour les évènements les plus importants, un bilan de la gestion des déchets est rédigé. Ce document permet de savoir ce qui a été mis en place et d'identifier les actions qui ont bien fonctionné et celles qui seront à revoir. Ce bilan permet également de mettre en avant des axes d'amélioration et ainsi de faciliter la préparation des actions qui seront instaurées lors de la prochaine édition de l'événement.

Préval propose ensuite différents outils :

- Mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables (cf. ci-contre) pour les manifestations ouvertes au public via une convention signée en 2010 avec la société EcoCup : pour réserver les gobelets, les organisateurs doivent effectuer leur demande au moins 6 semaines à l'avance auprès du syndicat par téléphone ou courriel. Un compte client est alors créé et l'organisateur peut poursuivre sa commande sur le site de la société EcoCup. En fin de manifestation, les gobelets restants sont rendus, sales, à EcoCup.
- Les organisateurs sont invités à composter leurs déchets, en lien avec un agriculteur ou un site de compostage de type chalet de compostage d'un établissement scolaire.
- Selon les EPCI de collecte, il peut être proposé un prêt gratuit ou payant de bacs OMR et/ou CS, ou de bennes de collecte.

Un guide méthodologique (cf. en annexe 3 du guide) a été réalisé à destination des organisateurs d'évènements. Ce guide « devenir un éco-événement par l'amélioration de la gestion des déchets » a pour but de permettre à chaque organisateur de gérer ses déchets de manière autonome et satisfaisante. Ce guide permet d'aborder tous les aspects de la gestion des déchets par ordre chronologique dans l'organisation d'un événement.

Par exemple, pour l'événement emblématique que Préval accompagne :

- Utilisation de gobelets réutilisables consignés ;
- Plus de 24 000 bouteilles en plastiques triées ;
- Plus de 35 000 bouteilles en verre triées.
- Les déchets organiques ont également été séparés et compostés, et le bois a été trié pour être recyclé en panneaux de particules.

Mobilisation des hébergeurs touristiques :

L'objectif de la campagne « Trier en vacances » est d'accompagner des hébergeurs/sites touristiques dans la gestion de leurs déchets pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les touristes à cette thématique. Des conseillers du Préval (1 conseiller pour un site/hébergeur) ont accompagné 18 sites/hébergeurs touristiques pendant l'été 2016 (cf. carte ci-dessous). Les sites sont accompagnés pendent un temps minimum d'une demi-journée, ensuite adapté en fonction des besoins. Les actions suivantes sont réalisées pour chaque hébergeur :

- Visite des installations Valopôle à Pontarlier : centre de valorisation énergétique des déchets, unité de tri des recyclables, unité de broyage des encombrants et du bois, plateforme de compostage ;
- Formation orale du personnel à la gestion des déchets et à la sensibilisation lors de la visite chez eux ;
- Sensibilisation sur les bons gestes pour composter ;
- Aménagement des lieux de collecte de déchets : l'installation de bacs de collecte n'est pas prise en charge par Préval, mais le lien a été fait avec l'offre de collecte de l'EPCI de collecte concerné ;
- Des sacs de pré-collecte ont été fournis pour les touristes sur demande des hébergeurs ;
- Mise à disposition gratuite d'outils de communication : affiches, flyers et stickers (cf. exemple en fin de fiche), bannières (cf. ci-dessous) dédiées à la campagne « Trier en vacances ».

Ce projet a été mené en partenariat avec l'Ascomade (Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) qui a conçu la campagne de communication.

Collecte des papiers en partenariat avec les associations locales :

Afin de développer le tri dans une dynamique d'économie circulaire, Préval met à disposition des associations locales qui le souhaitent une benne (cf. ci-dessous) de 30 m3 (de type benne de déchèterie) pour la collecte des papiers. Les opérations sont coordonnées par le Syndicat en partenariat avec les associations, une entreprise de transport, Emmaüs Pontarlier pour le conditionnement et l'entreprise ARMSTRONG pour le recyclage. L'ensemble du papier collecté est vendu à l'entreprise ARMSTRONG qui recycle les papiers en les utilisant dans son procédé de fabrications de dalles de faux-plafonds (cf. photo ci-dessous). Les tonnages collectés sont comptabilisés par Préval, et les excédents dégagés sont reversés aux associations partenaires (en moyenne 70 €/tonne). Le reste des recettes de vente sert à financer le transport et le conditionnement (par Emmaüs) des papiers collectés.

La benne de collecte a été achetée par Préval spécialement pour l'opération.

Les associations volontaires sont accompagnées par téléphone par Préval. Le jour de la collecte, le

syndicat n'est pas présent. Le transport de la benne à l'endroit indiqué par l'association est organisé par Préval. Ensuite la benne est emmenée chez Emmaüs Pontarlier qui fait un tri grossier et conditionne le papier sur palette, filmé. Les palettes sont finalement livrées chez Armstrong.

En cours de mise en œuvre : projet sur la collecte des papiers dans les collèges, et projet (moins avancé) de proposition d'une offre de recyclage sur les papiers d'archive y compris confidentiels.

Visites de Valopôle :

L'ouverture au grand public et au public scolaire des installations de valorisation des déchets, est un élément fondamental de la communication sur la gestion des déchets. Des créneaux sont proposés au moins 1 fois par trimestre pour les visites grand public. A ces visites s'ajoutent celles pour les groupes constitués (associations, conseil municipal, etc.) et les scolaires. Enfin, l'opération «portes ouvertes», ainsi que le module en ligne de visite virtuelle permettent également de développer l'ouverture du site à l'extérieur.

Un circuit de visite sécurisé a été aménagé afin de prévenir tout incident. De plus, la réalisation d'une fiche de procédure en cas d'évacuation est demandée pour l'organisation de ces visites de site. Les nouveaux bâtiments sont des ERP (établissements recevant du public). Les personnes extérieures au site sont donc admises si un certain nombre de règles de sécurité sont respectées. Les anciens bâtiments ne sont pas des ERP mais ne seront plus visités à partir de 2019.

- Un **espace pédagogique** a été aménagé, appelé « Le Labo », afin de rendre les visites les plus ludiques possibles. Cet espace a pour vocation d'apporter au visiteur des informations sur les enjeux de la gestion des déchets, de lui faire acquérir les consignes de tri. Les contenus pédagogiques apportés dans l'espace pédagogique sont complémentaires aux explications sur le fonctionnement des installations données pendant la visite. Les différents jeux et documents présentés ont été entièrement conçus et rédigés en interne, par le pôle prévention-communication. Les photos ci-dessous montrent une partie de la salle pédagogique et un exemple de jeu sur le tri des déchets.

- Un **module de visite** virtuelle en ligne a été ouvert en 2015 afin de compléter les visites « physiques ». Le site de tri et valorisation des déchets est ainsi accessible à tous depuis n'importe où à partir du site internet de Préval (cf. ci-dessous). Les pièces ne pouvant pas être visitée physiquement pour des raisons de sécurité sont accessible dans la visite virtuelle. La réalisation de la visite virtuelle s'est faite en concertation avec l'exploitant, et avec l'appui de leur service communication. Les textes ont été rédigés en interne, et l'outil a été développé par un prestataire.

Partenaires moblisés :

- Collectivités adhérentes au Préval
- COVED
- Ascomade
- Associations locales, hébergeurs/sites touristiques et organisateurs d'évènements
- Emmaüs Pontarlier
- Entreprise ARMSTRONG

Facteurs de réussite :

Facteurs de réussite :

Pour les contrôles de bacs, le contact direct des usagers permet une meilleure compréhension des erreurs existantes et donc une amélioration du geste de tri.

Volonté des hébergeurs touristiques, des organisateurs d'évènements et des associations locales d'améliorer leur gestion des déchets et d'augmenter les quantités triées. Toutes les actions mises en place nécessitent en effet un investissement de la part des organisateurs, qui débouche au final sur une sensibilisation plus large de l'ensemble des usagers.

Les visites du site Valopôle sont un très bon moyen pour faire pratiquer aux usagers les bons gestes de tri et de prévention, et pour donner du sens à ces gestes. Il parait indispensable de répondre aux demandes de visites, de les susciter encore davantage, et de proposer une offre de visite travaillée et ludique.

Freins :

La mise en place de l'ensemble de ces actions nécessite la mobilisation d'une équipe conséquente.

Reproductibilité :

L'ensemble des actions mises en place par le Préval peut être répliquer sur un autre territoire, en prenant en compte, bien évidemment, les caractéristiques de celui-ci. La principale condition est la mobilisation et la volonté des différents acteurs (organisateurs d'évènements, hébergeurs touristiques, associations locales, etc.).

La mise en place d'un parcours pédagogique sur une installation de tri ou de traitement est plus facilement réalisable pendant la phase de construction. Cependant, il est toujours possible d'ouvrir une salle pédagogique sur un site existant.

Difficultés rencontrées :

Contrôle des bacs de tri avec 3 types d'autocollant prévus : "aucune erreur de tri", "quelques erreurs de tri" et "déchets non conformes" avec refus de collecte du bac. Sur les territoires où les bacs ont des puces électroniques, les bacs refusés lors d'une campagne sont black-listés suite à un reporting des conclusions du suivi de collecte dans le logiciel de gestion de la collecte, et lors de la collecte suivante, ces bacs sont pré-bloqués pour que le ripeur vérifie que le bac a bien été retrié depuis le contrôle.

Accompagnement des hébergeurs/sites touristiques dans la gestion de leurs déchets pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les touristes à cette thématique.

Recommandations éventuelles:

Pour les organisateurs d'évènements, il est intéressant de leur remettre un guide méthodologique pour leur permettre d'appréhender la gestion des déchets sur leur évènement en toute autonomie, avec les aspects de la gestion des déchets abordés de manière chronologique. Ce point est important car trop d'organisateurs se préoccupent des déchets quelques jours seulement avant la date de leur évènement. Les services proposés par les communautés de communes sont également présentés afin que les organisateurs disposent de tous les contacts nécessaires.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.